

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 12 mois 26 fl. 30 fl.
 6 mois 14 » 16 »
 3 mois 7 » 8 »
PREZ LES INSERTIONS.
 Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port.*

BUREAUX DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, *Loge Nieuwstraat,*
 derrière le *Prinsgracht (Noordzijde)*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port.*

La Haye, 27 janvier.

PROJET DE LOIS FINANCIÈRES.

Le gouvernement vient de répondre aux observations des membres de la seconde chambre, relativement au projet de loi, relatif au pouvoir aux décrets des budgets de 1844 et 1845. Le gouvernement persiste à croire, que les mesures dont il s'agit, rétablissant d'une manière permanente l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le gouvernement pense qu'il y a lieu de garder, non seulement contre des prévisions financières, mais aussi contre des prévisions politiques, la possibilité de modifier les mesures destinées à rétablir l'équilibre.

Après les nouveaux calculs, la justesse de ce qui avait été dit précédemment, sur le résultat favorable que l'on pouvait espérer des mesures financières proposées.

La période difficile pour nos finances est celle des années 1844 et 1845, jusqu'à la fin de l'année 1850. Dès lors cessera l'obligation de prélever sur les ressources des colonies, la dette due au département de Commerce; quelques autres dépenses des possessions d'outre-mer, qui influent jusqu'ici défavorablement sur nos finances, cesseront également.

Les mesures financières qui ont pour but, non-seulement de rétablir l'équilibre, mais aussi de garantir, même la perspective d'un excédant, doivent donc être considérées comme conduisant au rétablissement de l'équilibre.

Le gouvernement, en terminant ses explications, en déclarant, qu'il ne veut pas suivre l'exemple de ceux qui envisagent les dépenses d'outre-mer, comme une ressource certaine, et que sur ce qui est positivement connu, et sur ce que l'on peut raisonnablement espérer. Toutefois, les prévisions sont un domaine précieux pour l'état. On a restreint l'évaluation de leurs subsides pour les années 1846-1850, mais on ne fait observer en même temps, que ces subsides s'accroîtront progressivement à dater de l'année 1851. Cet accroissement pour l'année 1851, peut déjà dès à présent être estimé à 1,200,000 fl.

Enfin, le gouvernement fait remarquer, qu'après que les propositions financières actuelles auront été mises à exécution, l'état aura la libre disposition du produit de la vente des domaines encore disponibles, dont la valeur est estimée à 8,000,000 de florins. Indépendamment de cela, l'état a encore à recevoir le prix des domaines déjà aliénés, montant à-peu-près à 6,000,000 florins. Il en résultera, en l'année 1845, un bénéfice notable sur le trésor, puisque cette créance ne rapporte à l'état qu'un intérêt de 2 1/2 p. c., tandis qu'au moyen de la rentrée du capital emprunté, on amortit les *lorenten* du domaine à 5 p. c. ou d'autres obligations du trésor à 4 p. c.

FINANCES DE LA NÉERLANDE.

Dans notre numéro d'aujourd'hui nous avons parlé des renseignements, donnés par le gouvernement aux États-Généraux sur l'arriéré de 1841, 1842 et 1843. En voici les détails relativement à chacune des branches des revenus publics qui se divisent en trois états comparatifs.

I. Le premier de ces états comparatifs des recettes et des dépenses concerne l'année 1841.

Il en résulte que l'estimation des recettes avait été de fl. 63,179,070.26; Et qu'elles ne se sont effectivement élevées qu'à fl. 63,016,137.76.

Ce qui constitue une différence en moins de fl. 162,932.50. De cette somme doit être déduit l'excédant des recettes de l'année 1841, sur les dépenses. fl. 29,415.94.

De sorte que la différence réelle entre l'estimation des recettes et leur produit réel est de fl. 133,516.56.

L'actif relativement au Syndicat d'Amortissement pour 1841 a été évalué à la somme de fl. 6,475,000.00. Et le produit net a été de fl. 6,317,273.59.

Différence en moins. 157,226.40.

Il faut ajouter à ceci, ce qui a été reçu en moins sur la somme de 5,000,000 formant la part contribuable dans le paiement des rentes de la dette nationale, qui, d'après le Chap. IX A du budget des dépenses pour 1841, devait être supportée par la Belgique. 296,239.59.

A déduire l'excédant des recettes sur les dépenses du service de 1840 et années antérieures. 431,110.99.

En sorte que le déficit réel pour 1841 s'élève à fl. 156,371.56. Ont produit plus que l'estimation faite en septembre dernier, à savoir: les contributions directes, fl. 140,160.94; le timbre, l'enregistrement et le droit de succession, fl. 250,325.35; la loterie, fl. 2628.00; produit de ventes et autres recettes de différente nature, fl. 1,533,228.47; les voies et moyens du duché de Limbourg, fl. 138,527.07.

Sont restés en dessous de leur estimation, à savoir: les accises, fl. 454,608.27; les droits d'entrée, de sortie et de navigation, fl. 491,820.96; droit de garantie d'ouvrages d'or et d'argent, fl. 15,925.19; les postes, fl. 55,254.37; la pêche et la chasse, fl. 1,158; l'excédant sur le remboursement partiel fait par la Belgique de la partie de la dette nationale, à sa charge pour 1839, fl. 9040.54; l'excédant présumé de l'administration coloniale dans la mère-patrie, fl. 1,200,000.

II. Etat comparatif de l'estimation des recettes de l'année de service 1842 avec leur produit réel, en rapport avec le budget des dépenses de la même année.

Les recettes ont été évaluées à fl. 71,063,451.92. Et leur produit réel a été de fl. 61,677,430.23.

Différence en moins de fl. 9,386,021.69.

A déduire l'excédant des recettes sur les dépenses pendant l'année 1842. 22,598.27.

De manière que les voies et moyens sont restés en dessous de l'estimation pour une somme de fl. 9,363,423.42.

A ajouter ce qui a été reçu en moins sur la somme de 5,000,000 fl. pour la quelle, d'après le chap. IX. A du budget des dépenses pour 1842, la Belgique doit contribuer au paiement des rentes de la dette nationale. 296,239.59.

Déficit de l'année 1842. fl. 9,659,663.01.

Ont produit plus qu'ils n'ont été évalués, à savoir: le timbre, l'enregistrement, droit de succession, etc., fl. 273,399.25; produit des ventes et autres recettes de différente nature fl. 132,959.01; total fl. 406,358.26.

Sont restés en-dessous de leur estimation, à savoir: les contributions directes fl. 18,973.30; les accises fl. 1,957,625.48; les droits d'entrée, de sortie et de navigation fl. 189,938.51; droit de garantie d'ouvrages d'or et d'argent fl. 38,760.11; les domaines fl. 63,412.69; les postes fl. 17,120.57; la loterie 12,005.50; la pêche et la chasse fl. 9,721.25; remboursement des rentes, à charge du trésor de nos possessions coloniales fl. 1,985,262.53; l'actif présumé de l'administration coloniale dans la mère-patrie provisoirement disponible fl. 5,500,000; total fl. 9,792,879.95. A déduire l'excédant sur l'évaluation des recettes. 406,358.26.

De manière que les voies et moyens ont rapporté en moins fl. 9,386,021.69.

Les subsides à fournir par les colonies avaient été estimées: 1° Pour le paiement des rentes à charge des colonies à fl. 6,500,000.00. 2° Excédant présumé, provisoirement disponible, des produits coloniaux à fl. 5,500,000.00.

Tandis que le produit réel n'a été que de fl. 12,000,000.00. 4,514,737.47.

Reçu en moins. fl. 7,485,262.53.

En ajoutant au produit réel des colonies, soit fl. 4,514,737.47. La somme destinée à pourvoir au paiement des rentes des emprunts, pour la valeur de laquelle on a émis des obligations et *lorenten* au montant de fl. 3,000,000.00.

Le total des subsides des colonies pour l'année 1842 est de fl. 7,514,737.47.

III. Etat comparatif entre l'évaluation des recettes du royaume et leur produit réel de l'année 1843, en rapport avec le budget des dépenses de la même année.

Les voies et moyens étaient évalués à fl. 70,109,451.92. Leur produit effectif a été de fl. 64,745,169.99.

Différence en moins. fl. 5,364,281.92.

A ajouter à cette somme ce que les dépenses ont excédé l'estimation du budget. 1,978,399.55.

Déficit pour 1843 de fl. 7,336,671.47.

Pour expliquer avec plus de clarté l'existence de ce déficit, le gouvernement fournit les calculs suivants. Le budget des dépenses pour l'année 1843, s'élevait à la somme de fl. 71,116,841.47. Cette somme se trouve augmentée du crédit ouvert au département de l'intérieur pour la société de bienfaisance, en vertu de l'art. 2 de la loi du 10 février 1843, (*Staatblad* n° 5) fl. 240,000.00.

Déduction de la partie de la rente à payer par la Belgique en vertu du traité du 19 avril 1839, soit fl. 5,000,000. De cette somme doivent être déduites en vertu du § 2, 3 et 5 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, les rentes des capitaux qui ont été transportées du grand-livre hollandais au grand-livre belge. 425,000.

Reste. fl. 4,575,000.

Conformément aux §§ 1, 6 et 7 de l'art. 63 dudit traité la Belgique ne paie à la Hollande que la somme de fl. 4,400,000.

En sorte qu'il a été délégué du budget, en trop, une somme restant à charge de la Hollande de fl. 175,000.

Les rentes et les frais de l'émission de billets de trésor d'un capital de 9 millions de fl. en vertu de la loi du 19 juin 1843 fl. 313,750. Sur cette somme restera un excédant de fl. 62,750.

250,000.

Pour l'achat d'obligations 3 1/2 % du Syndicat d'Amortissement pour lequel il faudra une somme d'environ fl. 300,000.

725,000.00.

Total des dépenses. fl. 72,081,841.47.

Les recettes du royaume, pour l'année 1843, y compris les subsides des colonies s'élevaient à la somme de fl. 64,745,169.99.

Excédant des dépenses sur les recettes de fl. 7,336,671.47.

Le produit réel des voies et moyens s'élevait: A. Contributions directes. a. Le foncier y compris les 20 cents addition: fl. 1,973,506.43. b. Le personnel » 20 » 6,000,000.00. c. La patente » 28 » 2,304,000.00.

B. Accises. a. Y compris les 48 cts. add. Le sucre fl. 319,675.00; le vin fl. 1,130,119.99. liqueurs distillées indigènes, fl. 4,072,513.01; idem, distillées de l'étranger, fl. 303,274.51, leur timbre collectif fl. 588,008.88; les aquits de transport fl. 94,643.13. b. Y compris les 38 cts. add. Abattage fl. 1,823,681.58; sel fl. 1,929,504.53; savon fl. 1,176,289.56; bières et vinaigres fl. 487,010.88; houille fl. 791,027.48. Leur timbre collectif fl. 621,074.69. c. Y compris 28 cents addition. Tourbe fl. 1,050,145.79; timbre collectif fl. 105,014.57.

Journal du Journal de La Haye. — 28 janv. 1844.

AU JOUR LE JOUR. (1)

XV.

La venue de Silvestre avait vivement frappé M. Simon, sa femme, mais elle les avait frappés chacun d'un sentiment différent; son mari avait été frappé de stupeur, tandis que sa femme resta stupéfaite de Prosnay, dont la pâleur était effrayante, dont l'œil fixe et étourdi semblait ne plus voir, dont la lèvre frémissait d'un tremblement convulsif.

Il serait difficile de comprendre qu'un homme du caractère de Silvestre n'eût pas trouvé en lui plus de force pour accomplir la résolution longtemps méditée et arrêtée irrévocablement, si nous ne disions ce qui avait donné à de Prosnay cette émotion inouïe peinte sur tous ses traits.

« Vous bien sûr, lui dit-il, la colère dans la voix et dans le cœur, êtes-vous bien sûr que M. Simon vous ait dit de ne pas me laisser entrer; moi? »

tion contre M. Simon, et, en fin de compte ça ne faisait pas de mal, ça ne pouvait pas faire de bien.

— Ainsi donc, reprit Silvestre, M. de Bellestar est ici?

— Oui, Monsieur.

— Seul avec M. Simon? dit Silvestre.

— Avec Monsieur, Madame et Mademoiselle.

Le transport de rage qui s'empara de de Prosnay à cette réponse fut si violent, qu'il pâlit et chancela.

— Monsieur se trouve mal? lui dit le domestique avec cet empressement railleur qui se rejoignit de la souffrance qu'on a Pair de plaindre.

Silvestre s'était appuyé sur une table; il n'entendit pas le domestique, et demeura un instant plongé dans ses réflexions. A ce moment il voyait tout son plan renversé, toutes ses prévisions détruites, toutes ses combinaisons avortées. Mais presque en même temps le besoin d'en faire à quelque prix que ce soit, le domina sur ce cruel désappointement, et il dit au domestique avec un accent qui surprit étrangement celui-ci:

— Allez dire à M. Simon que c'est moi, qu'il faut que je le voie... qu'il le voie... qu'il le voie absolument.

Le domestique sortit, et Silvestre se dit à lui-même, en attendant la réponse de son patron:

« Oui, oui, je veux finir; ils sont seuls, tant mieux; cet homme qu'elle aime est là, tant mieux; si, dans ce que j'ai à dire, il m'échappe un mot qui la blesse, tant mieux. Oh! tant mieux, si cet homme veut s'emparer de ces paroles pour prendre la défense de Sabine; tant mieux; s'il s'adresse à moi, tant mieux; si son insolence m'insulte et me provoque; oh! ça sera affaire à nous deux alors, et je leur montrerai à tous ce que je suis et ce qu'il vaut. »

Voilà où en était Silvestre lorsque le domestique vint lui dire qu'il pouvait entrer; voilà pourquoi, après une journée tout entière de réflexions qui eussent dû le faire arriver calme dans le salon de M. Simon, il entra pâle, défait, irrité, et sans avoir, pour ainsi dire, la conscience de ce qu'il venait faire.

Dans l'ordinaire de la vie avec Silvestre, le patron accueillait son maître-élève avec la familiarité d'un ami et d'un supérieur, il lui tendait la main du front, et il était si sûr de lui, qu'il se permettait de lui adresser des reproches, de lui faire des remontrances, de lui donner des conseils, de lui faire des reproches, de lui faire des remontrances, de lui donner des conseils.

« Mais, Monsieur, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien.

« Mais, Monsieur, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien.

« Mais, Monsieur, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien.

— Qu'est-il donc arrivé, monsieur de Prosnay? et pourquoi avez-vous si vivement insisté pour me voir?

— Je vais vous le dire, répartit Silvestre d'une voix entrecoupée; mais permettez que je reprenne mes idées... Je ne croyais pas... je ne m'attendais pas à vous trouver avec...

— Voulez-vous que nous passions dans mon cabinet? dit vivement M. Simon en interrompant Silvestre dont le trouble l'effrayait.

— Non, non, reprit rapidement celui-ci; non, Monsieur, il est bon, il est nécessaire que tout le monde entende ce que j'ai à dire; il le faut pour mon honneur, pour ma dignité, pour...

Le mot expira sur ses lèvres... Pour sa vengeance, voulait-il dire; il n'en eut pas le courage. Il n'avait pas encore regardé Sabine, il ne l'avait pas encore vu pâle et défaite à son tour, l'œil tendu sur lui, tremblante et émue de ce qu'elle allait entendre, mais il la savait là, et malgré tout, il se coléra qu'il avait amassé contre elle, la pensée de faire rongir sa femme par une menace, de faire pleurer ces beaux yeux par une injure, cela lui avait arrêté. Comme l'homme qui se rus avec l'ennemi, il ne voit pas et qu'il trouve tout-à-coup sous ses pas; un enfant blanc et rose, pleurant et effrayé, et qui sent toute sa colère se fondre à l'aspect de tant de faiblesse, de même de Prosnay perdit toute son irritation, et au moment d'accomplir cette vengeance qu'il avait tant méditée, il ne trouva plus que sa douleur au fond de son cœur.

Il passa la main sur son front pour pouvoir essayer furtivement les larmes qui lui venaient aux yeux, et il ajouta d'une voix presque éteinte:

— Oui, Monsieur, il vaut mieux que je parle devant toutes les personnes qui sont ici.

M. Simon avait suivi avec une inquiétude sérieuse les divers mouvements de la physionomie de Silvestre qui peignait si bien les diverses émotions de son cœur.

— Expliquez-vous donc, mon ami, lui dit-il doucement en approchant un siège, expliquez-vous.

De Prosnay tomba assis comme si la force lui manquait tout-à-fait, et M. de Bellestar jeta autour de lui un regard interrogateur, comme s'il eût voulu dire: « Que diable est-ce que c'est que cette comédie-là? »

Le marquis était resté le dos appuyé à la cheminée, M. Simon était à l'un des coins, Sabine au milieu du salon, près de la table où étaient posés les albums, et de Prosnay à l'angle opposé de la cheminée, en face de son mari et de Sabine, et de Prosnay à l'angle opposé de la cheminée, en face de son mari et de Sabine.

« Mais, Monsieur, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien.

« Mais, Monsieur, et Sabine se lève et de même, et tous deux se tournèrent vers lui, comme s'ils avaient vu entrer quelqu'un qui venait de leur parler; mais ils ne dirent rien.

(1) Voir le Journal de La Haye.

d. Y compris 23 cents additionn. Mouture fl. 3,702,515.74; timbre collectif fl. 370,251.57.
C. Y compris 33 cents add. Timbre, enregistrement, droit de greffe, droit d'hypothèque et de succession fl. 3,364,996.66.
D. Droits d'entrée, de sortie et de navigation.
a. Y compris 10 cents add. de la somme principale et de 2 cents add. en sus. fl. 2,354,491.99
b. Droits sur les grains fl. 453,326.94.
c. Id. sur le navicolum fl. 334,317.32.
d. Id. de tonnage, de fauax et de balises fl. 208,012.72.
E. (Y compris 13 cents add. de la somme principale et de 2 cents add. en sus.)
Droit de garantie d'ouvrages d'or et d'argent fl. 199,775.47.
F. Domaines fl. 1,536,000. G. Postes fl. 1,358,078.18. H. Loterie fl. 494,995.50.
I. Chasse et pêche fl. 107,832.42. K. Produits de ventes et autres recettes de différente nature fl. 890,000. L. Excédant du produit des colonies fl. 3,700,000. Total des recettes de 1843 fl. 64,745,169.99; ou en moins que l'estimation primitive fl. 5,558,281.92.
Toutes les branches de revenus en 1843 sont restées en dessous de leur évaluation. Il n'y a eu que les articles suivants qui ont excédé leur estimation : timbre, enregistrement, droit d'hypothèque et de succession fl. 394,996.66; droit sur les grains fl. 253,326.94; droit de navigation fl. 234,317.32; droit de tonnage, de fauax, de balises, etc., 3,012.72.
Le rédemment des moyens en moins, non compris les subsides des colonies, a été de fl. 2,058,281.92.
D'après les calculs provisoires, les subsides que la mère-patrie tirera des colonies, en 1843, ne s'élèveront qu'à la somme de fl. 12,000,000.00
De ces 12 millions doit être déduite la somme nécessaire pour la rente des emprunts faits par les colonies, que l'état a garantie, et pour laquelle on a émis des obligations et *loans*, soit. 3,300,000.00
De manière que l'excédant des revenus des colonies à verser au trésor de la mère-patrie s'élèvera à une somme de fl. 8,700,000.00
On avait estimé les subsides des colonies à la somme de fl. 12,000,000.00
Et ils ne s'élèvent qu'à la somme de 8,700,000.00
Différence en moins. . . fl. 3,300,000.00

Parmi les objets de valeur qui ont été perdus lors de l'incendie de l'hôtel du ministère de la marine, se trouvaient 21 obligations de la dette russe, enfermées dans une boîte de fer blanc et dont M. le vice-amiral Ryk avait heureusement annoté les numéros sur un agenda de poche. Les annonces nécessaires furent immédiatement faites dans les journaux, afin d'avertir le public de ne pas acheter ces obligations, pour le cas, nullement probable du reste, qu'elles eussent été soustraites. Peu de jours après que cet avis eût été publié, un inconnu a fait annoncer par le *Handelsblad* que les 21 obligations venaient d'être retrouvées. Bien que l'on ignore encore le motif d'une semblable démarche, il est toutefois certain, que le fait est complètement faux, et que jusqu'ici M. le vice-amiral Ryk n'est pas rentré en possession de ces papiers, qui selon toutes les apparences sont devenus une proie du feu.

La seconde chambre des États-Généraux s'est occupée hier de la formation de la liste des trois candidats, à présenter au roi, pour la nomination d'un membre de la haute-cour en remplacement de M. van Nes van Meerkerk, décédé. Après plusieurs scrutins, la chambre a arrêté son choix sur les trois candidats suivants; 1^o M. B. van der Velden, officier de justice près du tribunal d'arrondissement de La Haye; 2^o M. I. C. Voorduin conseiller de la cour provinciale de justice à Utrecht, et 3^o M. H. L. Wichers, substitut de l'officier de justice près du tribunal d'arrondissement de Groningue.

Le ministre de l'instruction publique en France, vient d'envoyer en Hollande un homme de lettres, pour rechercher dans nos archives des documents historiques relatifs aux guerres de Louis XIV.

Quelques personnes auraient pu croire que l'auteur d'une pétition adressée ces jours derniers aux États-Généraux, était le directeur du *Handelsblad*. Indépendamment de ce que celui-ci a appelé J. W. van den Biesen, tandis que la pétition était signée G. A. v. d. Biesen, nous ferons remarquer encore, que le directeur du *Handelsblad*, a déclaré lui-même dans son journal, qu'il était complètement étranger à la pétition dont il s'agit.

On lit dans le *Globe*, du 22 janvier :
Une lettre de Hollande nous fait connaître la position difficile du ministère actuel du roi des Pays-Bas : « Appelé à réparer les fautes commises sous l'ancien gouvernement, le ministre Van Hall, qui tient en ce moment le portefeuille de la justice et des finances, est obligé d'introduire les économies les plus sévères dans toutes les branches de l'administration, tandis qu'en même temps il doit en appeler au patriotisme de la nation, pour faire

adopter par les chambres des lois qui puissent combler les déficits des années précédentes, et donner des sûretés afin que ce malheureux état de choses ne se renouvelle pas à l'avenir.

« Il n'est pas étonnant que, froissant d'une part un grand nombre de familles par des réductions, et d'une autre exigeant des sacrifices énormes, les projets de loi présentés éprouvent, dès leur naissance, une opposition vigoureuse; mais il est à désirer, pour le bien-être public de la Hollande, que M. le ministre Van Hall ne se laisse pas décourager, et qu'il continue son œuvre si bien commencée. Les hommes d'aujourd'hui, blessés dans quelques-uns de leurs intérêts pécuniaires, lui en voudront peut-être, mais la postérité reconnaissante lui saura gré d'avoir mis un terme aux dilapidations du trésor, et d'avoir eu le courage de préférer le véritable intérêt de son pays et de son roi à la popularité de quelques fonctionnaires fort peu soucieux des intérêts publics.

« Avec les qualités brillantes et le caractère persévérant de M. Van Hall, il nous paraît certain que la Hollande se tirera de la position difficile où elle se trouve momentanément; et après avoir bien étudié la position financière actuelle du royaume des Pays-Bas, la capacité et le patriotisme de l'administration que lui a donnée le sage Guillaume II, nous sommes convaincus que la crise actuelle n'est pas sérieuse, que toutes garanties seront données aux créanciers de l'état, et que le gouvernement hollandais, aidé du loyal concours de la nation, remplira avec honneur tous ses engagements. »

LE MINISTÈRE FRANÇAIS EN FACE DE L'OPPOSITION.

A la séance du 23, M. Billault, auteur de l'amendement au paragraphe de l'adresse qui traite du droit de visite, a retiré lui-même sa proposition, du moment qu'il s'est aperçu des dispositions de la chambre, qui a en effet adopté à l'unanimité le § tel que la commission l'avait proposé. C'est un grand triomphe pour le ministère.

Voici comment le *Journal des Débats* apprécie cette séance : Une interpellation de M. Dupin, qui est venue sommer M. le ministre des affaires étrangères de lui révéler l'état des négociations entamées avec le gouvernement anglais, a appelé immédiatement à la tribune M. Guizot, qui avait déjà demandé la parole. Par quelques mots pleins d'autorité, M. le ministre des affaires étrangères a revendiqué l'usage de la libre action que doit toujours se réserver un gouvernement, et a maintenu la question de confiance dans les termes où l'avait posée M. Bignon. C'est alors que l'opposition a commencé son mouvement de retraite. Un des deux membres de la minorité de la commission, M. Bethmont, est venu faire un appel à la concorde. Nous avons vu tout-à-coup reparaitre à la tribune M. Billault; nous avons cru qu'il allait défendre à outrance son amendement. Au contraire, il a vu qu'il serait un obstacle aux négociations; il a vu surtout qu'il serait rejeté; et il l'a retiré. Restait donc le paragraphe de la commission qui a été voté à l'unanimité.

Bien qu'il n'y ait pas grand mérite dans cette résignation forcée de l'opposition, nous devons cependant nous en féliciter, non pas pour le ministère, mais pour la chambre elle-même. Comme l'a très-bien dit M. Guizot, l'adoption de l'amendement de M. Billault, au lieu de donner de la force au cabinet, chargé des négociations, n'aurait fait que l'écarter. La première condition du succès des négociations, engagées entre la France et l'Angleterre, c'est la bonne intelligence des deux gouvernements. Il y a deux nationalités en présence; il faut les concilier et non pas les mettre en conflit.

Dans la question du droit de visite, l'Angleterre, il ne faut pas le cacher, a sur nous un immense avantage; elle a notre parole. Elle nous tient par un lien qui fait notre honneur en même temps que notre fardeau; par le lien de la bonne foi, de la foi promise et signée. Nous savons bien que la France peut dès aujourd'hui, dès demain se débarrasser de ces entraves et déchirer tous les traités; mais nous savons aussi qu'elle ne le fera pas, parce qu'elle ne pourrait le faire qu'au prix de son honneur, de sa loyauté, de sa probité politique. Quand donc nous demandons la modification ou la résiliation d'engagements que nous avons signés, il faut que nous les demandions en alliés et non en adversaires, en amis et non en ennemis. Voilà pourquoi une bonne intelligence avec l'Angleterre est indispensable au succès des négociations que nous ouvrons avec elle; voilà pourquoi ces négociations ne peuvent être mieux placées que dans les mains du cabinet qui a rétabli cette bonne intelligence.

Une autre feuille le *Globe*, au moyen d'une logique serrée qui

ne laisse aucune prise à la réfutation, réduit à sa juste valeur tout l'échafaudage de sophismes et de déclamations dont M. Thiers avait étayé son système d'attaque contre M. Guizot.

Voici l'article du *Globe* :
« Nous sommes, quoiqu'il en soit, malgré toutes les hypothèses que nous avons faites sur le discours que M. Thiers prononçait aujourd'hui, nous n'avions pas deviné juste; mais aussi, comme nous l'avons osé prévoir toutes les combinaisons possibles, nous avons imaginé aussi fautive? Voici donc le discours de M. Thiers réduit à sa plus simple expression; on verra en effet qu'il sort du probable, et peut-être du possible.

De toutes les questions que, du temps de leur alliance, la France et l'Angleterre traitaient en commun, il a disparu une seule, et il est resté ce qui divise. Dans cet état de choses la France doit se tenir à l'écart, attendre, et ne pas se rapprocher de l'Angleterre. — Sur cette proposition M. Thiers a construit avec un remarquable talent, un discours qui a duré une heure et demie; qui n'a ni persuadé, ni ému la chambre; mais qui l'a très-agréablement occupée. M. Thiers doit, selon nous, se tenir pour heureux d'un pareil résultat; car, avec un peu de bonne volonté, la chambre aurait pu lui faire observer que son discours entier repose sur un assez pauvre sophisme. Voici comment :

En supposant vrai ce que M. Thiers a avancé, à savoir que toutes les questions traitées autrefois en commun par la France et par l'Angleterre, il n'est resté que ce qui divise, il s'ensuit nécessairement que la France doit précisément dans ce cas se rapprocher de l'Angleterre; car plus il y a de questions, de difficultés entre deux peuples, plus ces questions exigent de bons et de loyaux rapports pour être promptement et équitablement vidées. Si deux peuples ont des affaires communes à traiter, et si ces affaires sont compliquées, ce n'est pas évidemment en se boudant qu'on les terminera à la mutuelle satisfaction de l'un et de l'autre.

M. Thiers a donc mal raisonné, s'il a bien voulu; ou mal conclu, s'il a bien raisonné. S'il est vrai que, la France doit se tenir à l'écart de l'Angleterre, il doit être faux qu'il reste à traiter entr'elles des questions difficiles, car on n'a rien à débattre avec eux; et s'il est vrai que des anciennes questions traitées en commun par les deux pays, il reste ce qui divise, il doit être faux que les deux pays doivent se tenir éloignés l'un de l'autre, car le plus simple bon sens indique un rapprochement comme absolument nécessaire en pareil cas, précisément de l'intérêt de la bonne solution des affaires pendantes. Tous les discours de M. Thiers reposent donc, comme nous disions, sur un sophisme; et nous ne comprenons pas comment un esprit aussi net que le sien ne s'en est pas aperçu.

Aussi M. Guizot a-t-il démolé, avec une seule phrase, tout l'échafaudage habilement élevé par M. Thiers, lorsque dans sa seconde réplique, il lui a dit à peu près ceci; au sujet du droit de visite : « Comment, la chambre désire que nous obtenions la révision des traités? Mais nous avons déjà obtenu des concessions sur le principemême de la révision; à quoi les devons-nous? Evidemment aux bons et loyaux rapports de deux cabinets; si nous espérons complètement atteindre le but, à quoi le devons-nous? Evidemment au maintien de ces bons et loyaux rapports. Or, c'est en nous demandant de négocier que vous voudriez nous ôter les seuls moyens efficaces pour le faire, d'une manière utile, c'est à dire les dispositions réciproques, les cordes de deux gouvernements? Mais cela n'est pas censé. »

Bourse d'Amsterdam, du 26 janvier.

Nos fonds nationaux se sont maintenus fermes à leurs cours d'hier. Encore à la Bourse de ce jour les espagnols étaient fort demandés; le portugais ont un instant atteint le cours de 50, mais on avait cherché à baisser trop pour qu'ils aient pu se maintenir à ce prix. Ils sont restés à leur cours d'hier.
Cours de l'argent : prêt à garantie 2 1/2 à 2 3/4 %; prol. 2 1/2 %; escompte 2 1/2 %.
Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 55 1/2; Holl. 5 % 100; Société de Commerce 139; Ardoins 21 1/2.

Faits Divers.

On voit en ce moment à Paris un phénomène psychologique non moins curieux que le jeune père calculateur qui a étouffé l'académie des sciences, il y a un an ou deux. C'est un paysan du Turn qui, sans autre secours qu'un merveilleux instinct, une volonté inébranlable, une aptitude spéciale et une imagination enthousiaste, a entrepris, sans aucune instruction préalable, de fabriquer une horloge analogue à la fameuse horloge de Strasbourg, récemment réparée par M. Schwilgué, aux appla-

Simon regarda le premier en disant :
— Eh bien ! Silvestre, à quoi devons-nous votre bonne visite de ce soir ?
De Proisy releva la tête et vit M. de Bellestar. L'aspect de cet homme, qui avait le don de l'irriter toutes les fois qu'il le rencontrait ou qu'il pensait à lui, sembla à son tour le calmer. Silvestre retrouva sa dignité, sa hauteur, sa supériorité réelle; on eût dit qu'il voulait monter tout ce qui manquait à ce belâtre, aux yeux de celle qui le présentait.
— Monsieur, dit Silvestre en s'adressant à M. Simon, voilà sept ans que j'ai l'honneur de travailler dans votre étude, j'ai fait tous mes efforts pour mériter votre confiance, et pour vous montrer que je n'étais pas indigne des bontés que vous avez pour moi.
— J'ai vu avec la confiance que tout honnête homme doit à un honnête homme, et que vous n'avez jamais méritée, mais que vous avez méritée et peut-être surpassée.
Silvestre s'inclina et reprit avec un calme extraordinaire : — Je vous remercie, Monsieur, d'avoir prononcé ce mot, qui me met sur la voie d'une explication qu'il me paraît difficile d'aborder. En finissant pour moi ce que tous vos confrères ont vu à-vis de ceux qui sont à ma place, vous avez fait tout ce que vous deviez et tout ce que vous pouviez. Me payer plus cher que ne le font vos collègues pour les miens, c'eût été vous attirer des reproches, je le sais et je le dis, Monsieur, parce que je ne vous pas que vous pensiez que j'accepte le mot de justice parcimonieuse dans le sens que vous avez voulu lui donner. Je m'en empare, non pas pour vous dire que vous avez été avare envers moi, mais pour qu'il soit bien constaté que j'avais une existence pauvre et restreinte. Encore une fois, Monsieur, ce n'est pas votre faute; c'est la faute de la carrière que j'ai choisie; elle a ses traditions, ses habitudes; je les savais, je les ai acceptées, je n'en voulais point d'autres. J'étais pauvre et j'ai vécu pauvre, voilà tout ce que je vous dirai.
— Et vous avez vécu honorablement dans votre pauvreté, répliqua M. Simon.
— J'étais venu invoquer ce témoignage de vous, reprit Silvestre, et je l'accepte avec d'autant plus de reconnaissance que vous me l'avez donné avant que je l'aie demandé. Mais il ne me suffit peut-être pas pour ce que j'ai à vous dire, après ce qui m'est arrivé, et j'ai la voix de Silvestre s'altéra sensiblement; après ce qui m'est arrivé, reprit-il, ce n'est pas assez que j'aie vécu honorablement du peu que j'avais, il faut que vous puissiez dire, Monsieur, que j'en ai vécu satisfait.
Silvestre prononça ce dernier mot avec une certaine hauteur et en élevant ensemble la voix, la tête et le regard. L'attention de ceux qui l'écoutaient était tendue au dernier point. Ces préambules n'étaient point pour eux que l'annonce d'un fait qui leur paraissait tout et dont ils attendaient l'explication, com-

me dans une cérémonie publique on regarde défiler devant soi ceux qui précèdent le héros que tout le monde connaît, que tout le monde attend, que tout le monde espère. M. de Bellestar laissait voir, dans le sourire mal contenu qui contractait ses lèvres, l'impatience dédaigneuse avec laquelle il écoutait ce qu'il appelait en lui-même de la poésie de pauvre diable. Ce sourire, surpris sur ses lèvres par le regard de Sabine, lui fit passer de toutes les balourdises qu'il avait dites jusque là, et par un de ces mouvements soudains et rapides qui sont pour les femmes de vrais actes de courage, elle se rapprocha de Silvestre comme pour montrer avec quel intérêt elle l'avait écouté, avec quel intérêt elle voulait l'écouter encore.
— Monsieur, elle-même s'accouda sur son métier et Silvestre continua en disant :
— Monsieur Simon, vous n'êtes pas entré assez intimement dans ma vie intérieure pour savoir que jamais une plainte, jamais un murmure n'est sorti de ma bouche pour demander à qui que ce soit plus que je n'avais. Mais il est certain, n'est-ce pas, que lorsqu'un homme est mécontent de sa position, que lorsqu'il se croit, à quelque titre que ce soit, le droit d'en avoir une meilleure, il laisse percer son mécontentement; on ses prétentions d'une façon ou d'une autre, devant ceux avec lesquels il vit constamment, devant ceux surtout qui pourraient apporter un changement à cette position; eh bien, Monsieur, je vous adjure de le dire ici devant les personnes qui nous écoutent, ai-je jamais montré un désir, une espérance ou un regret ?
— Jamais, répondit M. Simon, qui se laissait gagner par l'émotion mal contenue avec laquelle parlait Silvestre.
— S'il en est ainsi, reprit celui-ci d'une voix qui tremblait, voplez-vous m'expliquer comment il s'est fait que quelqu'un que je ne connais pas... que je ne veux pas connaître... ajouta-t-il d'une voix presque mourante... que quelque un, dis-je, se soit cru le droit de venir jeter une aumône à cette pauvreté qui ne demandait rien à personne.
L'étrangeté de la situation consistait en ce que tout le monde savait ce que voulait dire Silvestre, et que tout le monde devait paraître l'ignorer.
A ce mot « aumône » Sabine baissa la tête, sous la honte qu'elle éprouva de l'action qu'elle avait faite; M. Simon sourit tristement, parce qu'elle souffrait de la douleur de de Proisy; mais un regard plein de fierté accompagna ce sourire, parce qu'elle était heureuse de voir reprendre ainsi sa place à celui qu'elle avait si haut placé dans son cœur.
M. de Bellestar fit une moue dans le même sens que son précédent sourire et qui signifiait encore « mon Dieu! que de grands mots pour dire une chose toute simple. » M. Simon seul resta dans le rôle rigoureux qu'il devait jouer, et dit à Silvestre :

— Une aumône à vous, je ne vous comprends pas, mon cher ami.
De Proisy regarda Mme Simon et M. de Bellestar, pour s'assurer s'ils étaient comme M. Simon, dans l'ignorance de ce qu'il allait dire, et il n'eut pas peine à reconnaître qu'ils en étaient parfaitement informés. Il ne regarda pas Sabine, vers laquelle il lui eût fallu se tourner d'une manière trop marquée, mais il n'avait pas besoin de la voir, il était à ce moment parfaitement certain de ce dont il avait été seulement convaincu jusqu'à ce moment. Il répondit donc à M. Simon, en se laissant aller à l'amertume qui l'avait un moment dominé :
— Et de quel autre nom, Monsieur, que celui d'aumône voulez-vous que j'appelle la remise faite à ma part, d'une somme considérable, à laquelle j'ai aucun droit, aucun, si ce n'est ma pauvreté.
M. Simon était fort embarrassé; il essaya de se tirer de la gêne cruelle qu'éprouvait en continuant à montrer une surprise assez bien jouée pour que Silvestre s'y laissât prendre.
— Mais, que m'apprenez-vous là, lui dit-il, une somme considérable déposée à votre porte et pour vous?...
— Le papier qui l'enveloppait portait cette suscription, répondit Silvestre : « M. M. Silvestre de Proisy, à lui seul. » Je ne puis donc douter que cette somme ne me fût destinée.
— Mon Dieu! fit M. de Bellestar, qui s'étonnait de l'embarras des autres pour une chose qui lui paraissait si facile à résoudre; ah! mon Dieu! que quelqu'un de riche qui vous aura rencontré quelque part, et qui, doué d'une âme généreuse et pleine de sensibilité, se sera intéressé à votre situation... Cette dernière partie de la phrase de M. de Bellestar fut envoyée à Sabine par un regard tout-à-fait gracieux et vaillant; mais elle fut remarquée, et bien appréciée, celle qui devait partager l'honneur de son nom, continua :
— Cette personne, Monsieur, a suivi le penchant d'une bonté supérieure et a voulu venir en aide à un jeune homme digne de sa bonté.
— Il fallait bien que le cœur de de Proisy éclatât; mais il était resté en présence de ceux qu'il aimait et respectait à la fois, si M. et Mme Simon, ou Sabine elle-même, eussent seuls fait entendre leur voix dans cette occasion, il est possible que l'explication que de Proisy venait donner eût resté dans les termes mesurés, ou il l'aurait commencée. L'intervention de M. de Bellestar fut le grain fulminant qui détermina la détonation. De Proisy redressa tout-à-coup, et attachant ses regards étincelants au visage de M. de Bellestar, il lui dit d'une voix acre et altérée :
— Je ne suis venu demander, ici à personne le secret de la pitié que m'inspire, je suis venu pour dire que cette pitié je n'en veux pas, que les tiens à insulte, et que si je pouvais découvrir qu'elle me vient d'un cœur

mens du public qui désespérait de revoir en mouvement
merveille du moyen âge. Notre paysan, nommé Sienrac, a
suisi; son but, pendant plusieurs années, avec cette cons-
qui ne se laisse décourager ni par le temps, ni par les sa-
pes, ni par les échecs; et enfin, il a réussi de manière à
per les connaisseurs et les artistes par la simplicité du mé-
isme qui fait jouer cette multitude de cadrans indiquant
ure des principaux points du globe, qui fait mouvoir les
re évangélistes et les douze apôtres, venant chacun à son tour
pper la cloche des quarts et celle des heures, puis, chanter le
à l'heure de midi, au moment où Saint-Pierre vient de re-
son maître.

Un journal anglais rend compte d'une découverte impor-
te. Il s'agit d'une nouvelle puissance explosive à l'aide d'une
mélange de substances chimiques. Cette puissance d'explo-
n serait immense. La forme du projectile est, ronde, ce pro-
ile peut être lancé par un fusil, un canon, un obus, avec
même précision que les bombes et les fusées. A douze pieds
distance, un projectile ainsi préparé, après être resté quel-
temps, sans faire explosion, a brisé en mille pièces un arbre
sez gros. Ce projectile peut être transporté sans danger en
he ou dans des boîtes, et il peut être lancé, avec force sur du
ou de la pierre, sans faire explosion. Des expériences ont été
faites avec succès, en présence d'officiers d'artillerie ou du
L'inventeur a demandé que l'on construisît dans les ma-
 Woolwich un bâtiment composé des plus solides maté-
aux avec du fer. La direction de l'artillerie a ordonné la con-
struction de ce bâtiment qui défiera tout mode de bombarde-
ment connu jusqu'à ce jour. L'inventeur répond de le renver-
sés résistance: s'il réussit à faire ce qu'il annonce, aucune
ouverte chimique, depuis l'invention de la poudre, n'aura
été un tel changement dans les opérations militaires, et n'aura
piné de plus salutaires craintes de bombardement.

La ville de Rouen va avoir aussis ses forts détachés. Les tra-
x préparatoires qui concernent ce projet sont déjà fort avan-
és. Les citadelles seront élevées, savoir: l'une sur l'immense
eau de Bon-Secours; l'autre, sur le Mont-Riboudet, et la
sur la route du Havre, à six cents mètres environ de
orte d'entrée de Rouen.

Les trois points, qui dominent Rouen à une hauteur que l'on
aurait comparé à celle des buttes Montmartre, commande-
nt par leurs deux non-seulement la ville et ses environs, mais
encore toute la Seine, depuis le pont de l'Arche jus-
à la Baillie.

Sir Francis Burdett est mort à Londres, le 23 au matin à
heures, dans James Place, n'ayant survécu que 11 jours à
Burdett. Né en 1770, il était dans sa 74^e année. Son fils le
Robert, aujourd'hui sir Robert Burdett, succède à son
père. Il est étrange que sir Francis soit mort précisément le
jour qui avait été fixé pour les obsèques de Lady Burdett à
Burghley dans le Wiltshire. Sir Francis Burdett descendait de
James Burdett, l'un des frères d'armes de Guillaume le Con-
quérant. A l'âge de 20 ans, il fit un voyage en France et en
Suisse d'où il revint en 1793. Pendant son séjour à Paris il sui-
vra les séances de l'Assemblée nationale et des clubs
politiques; il avait épousé la deuxième fille de T. Courts, riche
banquier. L'homme du peuple (tel était le nom qui lui avait été
donné) avait fait de sir Francis un des hommes les plus popu-
laires; il avait subi plusieurs condamnations politiques notamment
en 1810, à l'occasion des massacres de Manchester. Condamné
à la cour du banc du roi, il eut trois mois de prison à faire et
à payer. Depuis lors, on sait qu'il a fait
un coup de pirouettes, et qu'il était devenu tory.

EXTERIEUR

MEXIQUE.

des nouvelles de Mexico, du 28 novembre. Voici les
qu'un journal donne du décret du gouvernement, au-
ant M. Alex. de Grox, sujet belge, de fonder une colonie
partement de Tamaulipas. D'après les conditions du con-
t. Grox s'engage à faire venir à ses frais 1,000 familles bel-
ges et allemandes, et de leur fournir les moyens de pouvoir
ver la colonie. On remarque, entr'autres clauses du contrat
ci que tous les colons, dès leur arrivée et après avoir
possession des terres qu'on leur destine, sont reconnus pour
s du Mexique et jouissent de tous les privilèges auxquels
sont en droit; mais sous la condition expresse, qu'ils

un habit bleu, j'en demanderais raison à qui a osé ainsi me la
porter portait un habit bleu, et il était impossible que la provoca-
tion n'ait été directe.
— Excusez de Silvestre, et le toisa des pieds à la tête d'un regard
portait le regret de ne pouvoir pas punir à l'instant celui qui le
par un mouvement machinal, il butonna son habit jusqu'au
se s'il s'était préparé à une lutte corps à corps.
— Non imperturbable assurance, et repartit, en clignant des yeux,
ore plus d'impertinence à son regard.
— C'est votre cœur qui bat sous l'habit bleu, quoiqu'il soit tout-à-fait
prêt à en prendre la responsabilité.
— Mais, dit M. Simon en quittant sa place et en montrant Sabine,
nous sommes ici; et aussitôt elle courut vers sa pupille qui,
dans sa position, la main appuyée sur son cœur, semblait prête à
s'évanouir.
— Pardon, reprit sévèrement M. Simon en s'avançant entre
deux, êtes-vous venu chercher ici une querelle? et avez-
vous voulu pour y apporter le trouble et la violence?
— Pardon, monsieur, reprit Silvestre, et je regrette bien
de vous avoir pu me dire que j'avais manqué de respect à votre
pupille; j'y mets les pieds pour la dernière fois; ou je me trompe,
qu'elle soit tremblante d'émotions, ou l'on me comprend mieux ici
que dans un lieu où l'on ne veut pas le montrer.
— Mais, dit M. Simon, comment tous ceux qu'il avait appelés ses amis, et
sentit encore se séparer, et retombant dans la faiblesse de la douleur, il se
— Ah! j'ai voulu pleurer, et s'écria:
— Puis, les yeux baissés, dit-il:
— Vous le savez, madame, dit-il à Mme Simon qui tenait Sabine dans
ses bras, vous le savez, et je vous pardonne de l'avoir laissé faire, car vous ne
me connaissez pas; mais vous le savez aussi, monsieur Simon, et vous
m'avez laissé faire cette injure. Est-ce que je m'endors, moi, Monsieur? est-ce
que le pain que je mange je ne le gagne pas chaque jour par mon travail?
— Mais, dit M. Simon, est-ce que j'ai jamais fait entendre une plainte
pour le malheur qui m'est arrivé dans mon malheur pour l'insulter dans sa résigna-
tion?

doivent renoncer à leur patrie pour toujours. Ils sont exempts
du paiement de toutes charges pendant dix ans. Il est accordé
à M. Grox autorisation de former une milice de 100 hommes,
parmi les colons, pour défendre la colonie contre les attaques
des sauvages.

RUSSIE ET POLOGNE.

St.-PETERSBOURG, 13 janvier. Aujourd'hui, premier jour de
l'année grecque et anniversaire de naissance de S. A. I. Mme la
grande-duchesse Hélène, ont été célébrées les fiançailles de S.
A. S. le duc de Nassau et de Mme la grande-duchesse Elisabeth,
fille puînée de S. A. I. le grand-duc Michel.

Le 4 de ce mois, la grande raffinerie de M. Dschub a été en-
tièrement détruite par l'incendie. La perte causée par ce si-
nistre est évaluée à 750,000 roubles de banque. Cet établisse-
ment était assuré à Hambourg et dans les deux sociétés de cette
ville, dans ces deux dernières pour la somme de 300,000 rou-
bles de banque.

PRUSSE.

BERLIN, 24 janvier. Le bulletin suivant a été publié hier sur
l'état de S. M. La reine a eu cette nuit quelques heures de tran-
quille sommeil et se trouve aujourd'hui exempté de fièvre, en
sorte que son état ne laisse plus rien à désirer.

Berlin, 22 janvier 1844.

Les docteurs SCHRÖNLEIN, D^r STOSCH.
Bulletin du 23 janvier: S. M. la reine a dormi quelques heu-
res, l'éruption et la fièvre ont complètement disparu, la guéri-
son commence.

ALLEMAGNE.

On écrit de Strasbourg, 18 janvier: Nous apprenons de
bonne source, que les négociations de la France et de l'Allemagne
relativement à un rapprochement dans les relations commercia-
les entre le Zollverein et la France, ne sont pas plus rompues que
celles entre la France et la Belgique au sujet d'une union doua-
nière entre ces deux pays. Le pétitionnement de la part des fa-
bricants de draps et de machines continue en France, et on
comprend aisément que c'est un embarras de plus pour le mi-
nistère. Cependant il a chargé M. Humann, fils de l'ancien mi-
nistre des finances, chargé d'affaires de France à Berlin, de
mener à fin les négociations.

BERLIN, 18 janvier. Ces jours derniers, par une heureuse con-
séquence de l'accord mutuel sur de grandes questions soule-
vées, on s'est presque exclusivement occupé des affaires inté-
rieures du pays. Sous le rapport du commerce public, la grande
union douanière, émanée de la Prusse, les a si étroitement liées
à celles de la plupart des autres états fédéraux, que les mesures
prises dans toutes les sphères de l'activité nationale, ne paraissent
jamais, ni ne sont réputées avoir d'autre but que l'intérêt
commun et universel. C'est sous ce même point de vue qu'on
envisage les transactions entre notre gouvernement et celui de
la monarchie autrichienne, transactions auxquelles il ne man-
que plus que d'être ratifiées de part et d'autre. Elles exerceront
une influence d'autant plus grande que ce vaste état allemand,
que la différente constitution des provinces, deméme que sa posi-
tion géographique et politique, tient encore rigoureusement à
l'écart de la susdite union commerciale, est en revanche à la tête
de l'union politique qui, depuis la paix universelle, a dans cent
occasions heureusement rétabli ou soutenu l'équilibre dans les
affaires de l'Europe. La convention qui vient d'être conclue et
qui a été regardée dès l'origine comme un préliminaire nécessaire à
des rapprochements ultérieurs, portera aussi ses fruits en opé-
rant la réaction susdite. Cet arrangement est, dit-on, entière-
ment conforme au plan du président actuel de la cour suprême
des finances, M. le baron de Kubeok, qui travaille sans relâche
à affranchir le commerce dans la monarchie autrichienne, mé-
rite qui, dit-on, vient encore d'être hautement apprécié par
notre cabinet.

SUISSE.

BALE, 10 janvier. La semaine dernière, les habitants de Lies-
tal et ceux de Nuglar dans le canton de Bâle-Campagne se sont
fait la guerre, non pas une guerre de parole mais bien à main
armée. Voici ce dont il s'agit: Depuis longtemps les habitants
de Liesstal se plaignent des nombreux délits forestiers que leurs
voisins de Nuglar commettent sans cesse; et dont l'autorité n'a
pas pu ou peut-être n'a pas voulu faire justice. Cette impunité
les rendit tellement hardis, que dans les derniers temps ils se
portèrent en plein jour en masse, munis de haches et de scies
dans les forêts de leurs voisins. Vendredi dernier lorsqu'ils se
trouvaient encore une fois dans la forêt, on tira un coup de

Il se tourna vers Sabine, que pleurait à chaudes larmes, et emporté par le
désespoir qui couvait en lui depuis si longtemps, il s'adressa directement à
elle, et lui dit, le cœur et la voix pleins de larmes aussi:
— Est-ce que je vous ai jamais fait quelque mal, moi, Mademoiselle?...
Est-ce que j'ai manqué au respect que je vous devais... non seulement parce
que vous êtes la pupille de l'homme qui a protégé et soutenu ma jeunesse
mais encore parce que vous êtes noble, bonne et pleine de vertus? Mais vous
ne savez donc pas que la dernière humiliation qu'on puisse jeter à un homme,
c'est de lui donner de l'argent? mais vous le savez, car vous vous êtes cachée
pour le faire...
A ce moment Sabine se dégagea vivement des bras de sa tutrice; et, s'avan-
çant rapidement vers Silvestre, elle lui dit, avec un accent indicible de fierté
et de prière:
— Sur mon honneur, Monsieur, non, je ne savais pas que cela pût vous hu-
miller; mais je savais que de ma main vous n'accepteriez rien.
— Ni de la vôtre ni de celle de personne! repartit Silvestre d'un ton
sombre.
— Mais de la mienne... reprit Sabine, ce n'était pas une aumône, c'était
une restitution...
— Mon enfant, mon enfant, s'écria M. Simon, qui voyait venir le danger
qu'il voulait éviter, vous ne devez rien à M. de Prozny!
— M. Simon a raison, dit Silvestre devenu honteux de ce qu'il avait fait en
présence de la fièvre du cœur; vous ne me devez rien, et je vous prie de
cuser de vous avoir reproché en termes si durs une action qui ne portait que
de la noblesse et de la pureté de vos sentiments. Mais quelque admiration,
quelque reconnaissance qu'elle m'inspire, vous devez comprendre que je ne
puis l'accepter à aucun titre.
— Comme il vous plaira, Monsieur, reprit Sabine, belle d'orgueil et de ré-
solution; vous ne voulez pas accepter, et vous faites bien; mais je ne veux
pas garder, moi, la fortune qui vous a été volée, et je fais bien aussi.
L'accent dont elle prononça ces paroles alarma tous ceux qui l'entendirent,
et M. Simon, sa femme, Silvestre lui crièrent en même temps:
— Que dis-tu? mon enfant!
— Que veux-tu faire? Sabine!
— Que prétendez-vous? Mademoiselle!
— Mais c'est déjà trop!
Cette dernière parole appartenait à M. de Bellestar.
Sabine sembla ne pas les avoir entendus, et, continuant avec le même ac-
cent résolu et inspiré, elle reprit:
— Non, point d'aumône, point de restitution; entre nous, Monsieur, il y a

facile, et un d'eux reçut toute la charge de petit plomb dans le
ventre, dont il mourut le lendemain. La nuit suivante on en-
tendit une vive fusillade du côté de la forêt, et on apprit bien-
tôt que c'étaient les habitants de Nuglar qui venaient en foule
pour incendier la forêt. Le conseil communal envoya 70 hom-
mes, armés de fusils contre ces malveillans, mais ceux-ci n'a-
vaient pas attendu l'arrivée de la troupe pour se sauver.

ESPAGNE.

MADRID, 19 janvier. On a parlé beaucoup depuis quelque temps
d'une mesure qui paraît être réclamée par la convenance et la
justice. Il s'agit de la rentrée, dans leurs diocèses respectifs, des
très-révérands archevêques et évêques. Il est très-probable (et
cette probabilité acquiert une grande consistance d'après l'article
publié par la Gazette aujourd'hui même) que le gouvernement
donnera son attention toute spéciale à cette mesure. Toutefois, dit
le journal officiel, c'est-là une de ces questions qui demandent
un mûr examen. La rentrée des prélats dans leurs diocèses ne
contribuera pas peu au rétablissement de la tranquillité pro-
vinciale. Des populations catholiques ne peuvent pas vivre plus
longtemps privées de leurs chefs apostoliques. Ceux qui renon-
çant à leur mission de paix, se sont faits les champions de la ré-
volution contre le trône, ceux-là seuls ne peuvent pas, ne doivent
pas être réintégrés dans leurs diocèses, en un mot, le gouver-
nement, pour opérer cette réintégration, doit se laisser surtout
diriger par des vues de convenance et de justice. Ceux qui dé-
sirent voir cesser en tout point le désaccord entre l'église et
l'état, applaudiront à cette mesure.

Le langage de l'organe officiel doit laisser peu de doute sur
le caractère d'une mesure que le gouvernement adoptera sans
doute bientôt et dont les conséquences lui seront probable-
ment très-favorables.

FRANCE.

PARIS, 25 janvier. La chambre des députés s'est occupée dans
la séance d'aujourd'hui de la deuxième partie du § 7 de l'a-
dresse relative à l'enseignement. La discussion à ce sujet a of-
fert peu d'intérêt, et continuait encore au départ du courrier.

La seule chose à signaler est le discours du ministre de l'in-
struction publique, qui dans une réplique brillante et animée,
a défendu l'université contre les attaques de ses ennemis. Il a
démonstré qu'elle a grandi au milieu des persécutions et que,
sans être parfaite, elle tend à se perfectionner. Il est donc im-
possible a dit M. Villemain, de comprendre la guerre que lui
font les amis de l'enseignement élevé et libre. Loin d'avoir
eu des tendances absolutistes, l'université laisse complètement
libre l'action du père de famille. Le ministre a déclaré ensuite
que la loi qui sera prochainement présentée, aura pour but, en
respectant les principes de sage liberté, de conserver intactes
l'action et l'autorité de l'état sur l'éducation publique. Il a
justifié avec force l'université du reproche qu'on lui fait de
vouloir substituer à la religion, une certaine philosophie, un
scepticisme qui aurait pour effet d'affaiblir nécessairement les
croyances. Si ses instructions conseillent l'étude de Descartes,
elles prescrivent aussi celle des principes de Mallebranche,
Arnaut, Bossuet, Fénelon! Le ministre a dit, en terminant,
que, dans le projet de loi qui doit être bientôt présenté, on s'at-
tachera surtout à ce que l'esprit de contre-révolution, qui ne
doit s'introduire nulle part, ne fasse pas irruption dans notre
système d'enseignement national.

La discussion du projet d'adresse touche du reste à son terme.
La question de confiance a été résolue en faveur du minis-
tère, à une majorité de 56 voix, malgré le nombre des absents,
qui s'élève aujourd'hui à 18 membres du parti conservateur.
Le seul point qui donnera lieu à quelque discussion est le der-
nier paragraphe relatif aux légitimistes. On pense que la dis-
cussion commencera, ce soir, et se terminera demain par le
vote du projet rédigé par la commission, et sans aucun amendement
de l'opposition qui ne s'est pas fait faute d'en présenter.
La loi sur la chasse sera, assure-t-on, une des premières qui
viendra à la discussion. Le budget n'était pas encore distribué
ce soir, aux députés. On ne présume pas que la discussion dans
les bureaux ait lieu avant mardi ou mercredi prochain.

Les députés légitimistes se sont réunis hier au soir chez M. F.
Béchar, l'un d'eux. Il a été décidé que MM. Berryer, de Larcy
et Béchar déposeraient le mot *fleuret* du dernier paragraphe.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 25 janvier. La chambre des représentants a voté
un secours de 150,000 francs pour être distribué aux ouvriers
tissés et relayer l'industrie linière qui éprouve une grande
souffrance dans les Flandres.

un compte à régler, et ce compte, on le règlera, je le veux, je l'entends.
— Vous oubliez que c'est devant moi que vous parlez ainsi, dit M. Simon,
qui au besoin savait faire usage de son autorité, vous oubliez que vous n'êtes
pas la maîtresse de disposer de votre fortune.
— Je le serai bientôt, reprit Sabine plus doucement, et alors, M. de Prozny
ajouta-t-elle en sentant s'affaiblir en elle le mouvement violent qui l'avait em-
portée, alors je l'espère, vous n'aurez plus à vous plaindre de moi d'aucune
façon.
Au point où en était arrivée cette explication, elle semblait encore devoir
rester sans issue, lorsque M. de Bellestar, en s'y mêlant encore une fois, la fit
tourner brusquement d'un autre côté.
— Allons, monsieur de Prozny, dit-il doucement à Silvestre, nous compren-
ons tous la noble susceptibilité qui vous a fait refuser cette somme de cent
mille francs; mais montrez-vous généreux en l'acceptant.
— Une fois encore, M. de Bellestar recula devant Silvestre, tant le regard de
celui-ci était effaré, tant les traits contractés de son visage peignaient une
sorte de délire furieux.
— Comment avez-vous dit, reprit Silvestre d'une voix suffoquée et qui ne
pouvait sortir de sa poitrine, vous avez dit cent... cent... n'est-ce pas cent
mille francs que vous avez dit?
— C'est du moins, la somme que je croyais que Mlle Durand vous destinait,
répondit M. de Bellestar d'un ton précieux, et comme s'il eût craint de s'être
trop avancé.
— Et qu'importe la somme, Monsieur? repartit Sabine avec dégoût.
— Par grâce, par pitié, cria Silvestre dans un désordre inexplicable, étai-
ce cent mille, était-ce cent mille? oh! répondez, répondez-moi!
— Sabine, baisa les yeux, et M. Simon épouvanté du désordre de Silvestre, dit
avec plus de vivacité qu'il n'en avait jamais montrée vis-à-vis de sa pupille:
— Mais, répondez donc, combien lui as-tu envoyé?
— Eh bien! dit Sabine, honteuse d'être obligée de prononcer le chiffre de
ce bienfait si malheureux, eh bien! c'était cent mille francs.
— Cent mille francs... cria de Prozny d'une voix qui ébranla tout le salon;
oh! je vais... je cours... dit-il en s'élançant vers la porte.
— Mais il n'avait pas fait deux pas qu'il s'arrêta soudainement en portant la
main à son cœur.
— M. Simon courut à lui, il vit ses traits se contracter, ses yeux se fermer, et
il entendit des râles que balbutiait Silvestre:
— Allez à la maison... ma femme...
— Puis sa voix s'éteignit et il tomba sur le parquet.
(La suite à demain.)

Un journal fait remarquer que si la loi sur les tabacs est adoptée, cette branche importante de commerce et d'industrie, perdue pour la Belgique, reviendrait tout naturellement à la Hollande.

On écrit de la même ville: La chambre des représentants s'occupe depuis quelques jours de la discussion du budget, et il n'est point d'obstacle que l'opposition n'élève pour embarrasser le ministère et arrêter la marche des affaires. Jamais on n'avait entendu de chicanes pareils, dit une feuille du gouvernement.

On parle de l'opposition de 1840; on prétend qu'elle était tracassière, acharnée. Eh bien, celle qui se fait aujourd'hui est mille fois plus rancunière, plus haineuse; plus petite dans ses causes et dans ses effets. Il n'est pas un acte du département de l'intérieur qui ne soit l'objet de la critique la plus amère; il n'est pas une nomination qui ne soit soumise aux commentaires les plus malveillants; l'abstention même, l'inaction sont représentées comme l'effet de calculs odieux.

C'était une acrimonie, un air hautain, comme nous n'en avons jamais vu d'exemple dans nos débats parlementaires. C'était un véritable accès de fièvre anti-ministérielle. Oh! nous connaissons bien le secret de toutes ces haines; elles n'émouvent point la chambre, qui sait qu'elles s'adressent à l'homme dont la présence au pouvoir est un démenti perpétuel pour M. Devaux; elles émeuvent encore moins le pays qui se rappelle l'exclamation de M. Rodenbach: *Commerce de portefeuilles! Commerce de portefeuilles!*

VARIÉTÉS.

SCÈNES DE LA GUERRE DU CAUCASE.

(Suite. — Voir notre numéro d'avant-hier.)

Bientôt parurent quelque peu, puis un plus grand nombre de cavaliers tcherkesses manœuvrant sur nos flancs leurs légères montures, et courant en toutes sortes de directions sur la limite des neiges éternelles qui couvrent les cimes des Alpes caucasiennes. Incertain des motifs de cette singulière cavalcade, je demandai au général ce qu'il en fallait penser. Il me répondit, aussi laconiquement que la première fois, que bientôt je saurais ce que signifiaient ces manœuvres (1). Arrivés au pas si dangereux que l'on connaît, nous le trouvâmes occupé par notre infanterie, qui nous servit d'escorte jusqu'à un bois éloigné de quatre vers, une lieue, qui, d'avance, avait été désigné comme point de ralliement, et que nous atteignîmes sans coup férir. Là se trouvait une clairière d'à peu près quatre cents pas d'étendue en tout sens; ce ne fut qu'alors que le général Zass put se livrer aux impulsions de son caractère, naturellement doux et humain, et qui forme un contraste si étonnant avec l'impassible sang-froid dont il avait fait preuve pendant les difficultés et les dangers de la marche, aussi bien que pendant les horreurs du combat.

Les prisonniers, femmes et enfans, que faute de temps, on avait en quelque sorte amoncelés comme des gerbes de blé sur les charrettes prises au village, furent descendus, on rendit à chaque mère ses enfans; la nudité des uns fut couverte par toutes sortes de vêtements; à toutes l'on distribua des pelisses, et des lits furent donnés aux plus distinguées d'entre elles. Parmi celles-ci, se trouvait une princesse absèque, ou, pour mieux dire, la fille d'un chef de cette nation, qui, vers la fin de notre expédition, nous donna un drame aussi terrible que touchant, et dont je me réserve le récit. A peine nous venions de nous établir dans la clairière, que le général fit retentir les échos de la montagne de sa provocation ordinaire au combat, en faisant tirer quatre coups de canon en quatre différentes directions. Ces quatre coups de feu signifient, dans l'intention du général: *Zass est aux montagnes.*

Et tandis que les soldats faisaient cuire leur millet, opération pour laquelle, faute d'eau, ils prenaient de la neige, et tandis que, pour la nourriture du général et de ses officiers, l'on préparait une soupe de sagou, à l'aide de l'excellent vin que nous avions en abondance, je priai une seconde fois le général de me dire ce que nous pronostiquait l'apparition des cavaliers que nous avions vu caracolant sur les montagnes qui dominaient notre camp. Au lieu de réponse, le général me demanda de combien de Tcherkesses nous pouvions, à mon avis, être déjà entourés? A ma grande surprise, j'appris alors que ces cavaliers avaient, par leurs signaux, appelé tous les *aouls* de la contrée à un combat à outrance contre les Russes, et qu'au moment même où nous prenions notre nourriture, plus de dix mille Circassiens étaient déjà embusqués autour de nous dans la forêt. Cette circonstance ayant éveillé toute mon attention, je portai autour de moi un regard scrutateur, et je vis, à la limite de notre clairière, tout un cercle de nos carabiniers, chacun d'eux se tenant caché derrière quelque gros arbre ou dans quelque buisson, et qui, dans une attitude pittoresque, tenait sa carabine braquée sur l'intérieur de la forêt.

Au premier coup de feu qui venait de partir répondit une immense fusillade qui, de tous les points de la forêt, se dirigeait vers notre clairière; le général tira froidement son bonnet, et, de l'air le plus affable, prononça ces courtoises paroles: *Milosti pristin!* formant le russe qui répond à la formule française: *Donnez-vous la peine d'entrer.*

De notre côté, tout restait dans un profond silence, et une seconde salve ennemie ne reçut encore aucune riposte. Mais au moment où les Circassiens, trompés par ce silence et nous croyant en déroute, s'élançant en masses compactes, et laissant apercevoir sous les arbres dépouillés de fenillage leurs figures irritées, se découvrirent à nos coups, à ce moment terrible, chacun de nos chasseurs ayant rapidement miré son homme, une décharge circulaire fit tomber à la fois plusieurs centaines d'assailans. Les autres se rejetèrent pour un instant dans la forêt, mais bientôt ils revinrent à la charge, et leur feu bien nourri nous enleva bon nombre de nos braves, bien qu'il ne pût nous forcer à évacuer notre position jusqu'à ce que tous nos soldats se fussent tour-à-tour et suffisamment reposés, et jusqu'à ce qu'ils eussent achevé leur repas matinal que le général avait ordonné

(1) Il semblerait, par ce fait, que les Tcherkesses ont appris des Cosaques l'art d'exprimer par des manœuvres à cheval de cavaliers isolés, et souvent à de grandes distances, les rapports ou les nouvelles militaires dont ils sont porteurs. Ce langage télégraphique n'est connu que des anciens Cosaques, et, pour rester intelligible à tout instant, il varie trois fois dans la journée: le matin, à midi, et vers le soir. Rien de plus ingénieux que ce mode de correspondance.

de continuer au milieu du sifflement des balles circassiennes. Une seconde clairière, peu éloignée de la nôtre, nous laissait apercevoir quelques centaines de cavaliers qui, du geste et de la voix, s'engageaient à engager un nouveau combat. Cinquante Cosaques furent aussitôt envoyés à leur rencontre, et derrière eux nos quatre pièces furent mises en batterie. Un cri rauque et sauvage partit du milieu des cavaliers ennemis, et, la *chachka* (1) haute, tous se précipitèrent sur notre petit groupe de Cosaques; mais ceux-ci, par une rapide et double conversion, avaient démasqué nos pièces, et les téméraires cavaliers de la montagne reçurent une pleine décharge de mitraille. Hommes et chevaux, renversés et déchirés, ne formaient qu'un peloton confus qui fit obstacle aux cavaliers suivans, et ne leur permit plus d'accomplir une seconde charge.

Revenus de leur premier effroi, ils s'occupèrent à démêler et à enlever leurs morts et leurs blessés, et la troupe furieuse se retira en désordre dans le fourré le plus épais, où elle disparut à nos yeux. Plusieurs attaques successives n'eurent pas un meilleur succès, et furent enfin suivies de la levée de notre bivouac. Il fallut de notre côté, enlever morts et blessés, car abandonner les uns ou les autres est réputé, dans ces héroïques contrées, le comble de l'ignominie; les morts furent donc placés en travers sur les chevaux de nos Cosaques, et les blessés furent couchés sur des brancards fabriqués exprès pour les étroites communications de la montagne. Ce sont de longues perches posées sur les étriers de deux chevaux marchant à la file, et dont le milieu est réuni par un solide branchage.

Après les blessés marchait le détachement, conduisant les prisonniers entre deux files. La queue de la colonne marchaient les troupes conduits par nos Cosaques. Les deux flancs de la colonne étaient protégés par des chaînes de tirailleurs, et le général, à la tête d'une troupe d'élite, formait l'arrière-garde. C'est dans cet ordre que nous avançons toujours, en dépit de continuelles attaques et de combats sans cesse renaissans, jusqu'à ce que, débouchant de la vallée, nous atteignîmes la plaine, où les Tcherkesses cessèrent leurs poursuites; car, depuis longtemps, l'expérience leur a prouvé que leur indomptable bravoure vient toujours se briser contre la discipline et la tactique des Russes, lorsqu'ils peuvent déployer celle-ci en rasé campagne.

Parmi les prisonnières faites dans cette sanglante expédition, se trouvait, comme on peut s'en souvenir, une princesse du pays, c'est-à-dire une jeune fille appartenant à la famille d'un des chefs les plus considérables des absèques. Le général avait eu soin de lui faire donner un cheval de choix, et il lui avait attaché un Tcherkesse des plus affidés, auquel il avait commis et fortement recommandé la garde de la princesse captive. Un grand et vaste voile blanc couvrait et enveloppait son corps tout entier, de sorte que l'on ne pouvait apercevoir que deux yeux bleus, dont le douloureux regard se portait souvent sur les montagnes, berceau de son enfance. Ce regard fier d'ailleurs et dédaigneux, ne s'arrêtait ni sur son entourage, ni sur les compagnes de son infortune; sa pose guerrière n'avait rien d'abattu, et, dans cette attitude altière et silencieuse, elle devançait le cortège des autres captives.

Cette conduite frappa le général; il ne se fit aucunement à la nouvelle amazone, et il répéta à son gardien l'ordre formel de ne la perdre pas un seul instant de vue. Nous eûmes à passer quelques torrens peu considérables et qui ne nous donnèrent que peu d'embarras, mais, arrivés au bord de la Khosa, nous trouvâmes ce fleuve rapide et sauvage alors prodigieusement enflé de la fonte des neiges et roulant ses flots furieux avec un mugissement fait pour glacer tous les courages. Après d'assez longues recherches, nos flanqueurs avaient enfin trouvé un endroit à la rigueur guéable, mais où l'eau montait encore à la moitié de la hauteur des selles de nos cavaliers. L'avant-garde cependant l'avait heureusement franchie, mais l'artillerie fut moins heureuse: une pièce et un caisson furent renversés et disparurent sous les flots. Il fallut plusieurs heures pour les retrouver et les ramener à terre.

Pendant ce travail, un autre gué moins profond et moins rapide avait été découvert en amont du premier, et, pour plus de sûreté, on le fit traverser à la troupe des captives. Nous demeurâmes encore au premier gué, et toute notre attention se fixait sur la pièce de canon submergée, lorsque après avoir attendu un cri, nous vîmes rouler devant nous, emporté par le torrent avec une extrême rapidité, quelque chose de blanc suivi de quelque chose de noir, que semblaient engloutir les vagues écumeuses. C'étaient la princesse absèque et son gardien.

Parvenue au milieu du torrent, elle s'était précipitée à bas de son cheval et livrée à la fureur des flots. Très-heureusement pour sa vie, le fleuve se partageait, un peu plus bas, en deux bras inégaux, et la fortune voulut que le torrent l'emportât dans le moins profond de ces deux bras. Le Tcherkesse, qui s'était jeté à l'eau après elle, parvint à prendre terre et à saisir le précieux dépôt remis à sa garde. Il avait été bien près d'y laisser sa propre vie; car au moment où sa main nerveuse s'était posée sur l'épaule de la vierge des montagnes pour la saisir, celle-ci, offensée dans sa pudeur, l'avait repoussé avec tant de force et de courage qu'elle s'était arrachée de son étreinte, et le Circassien, persistant à la suivre et à la sauver d'un si grand péril, la courageuse fille fit tous ses efforts pour l'entraîner avec elle au fond du fleuve. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il réussit enfin à la saisir par sa longue chevelure et à la traîner sur une plage sablonneuse de la rive où nous étions.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) La *chachka* est une espèce de sabre-poignard à lame concave, qui fait la principale arme des cavaliers montagnards; elle est de fin acier, comparable souvent au meilleur acier de Damas.

Les expériences comparatives qui ont été faites par les médecins de tous les hôpitaux de Paris, et par les professeurs de la faculté de médecine ont constaté l'efficacité de la PATE PECTORALE de NAFÉ d'arabie et sa supériorité manifeste sur toutes celles du même genre. Dépôt de la PATE et du SIROP de NAFÉ, dans toutes les principales pharmacies de la Hollande.

Il y a des succès qu'on peut prédire sans crainte de se tromper; c'est ainsi que celui obtenu par AMAURY, que la *Presse* fait paraître, a réalisé tout ce qu'on en avait pu dire d'avance. Depuis que les romans se publient en feuilletons, aucun n'a surpassé, et peu ont égalé la vogue de cette nouvelle création douce et mélancolique de M. ALEXANDRE DUMAS. Cette œuvre si

poétique et si humaine à la fois, est pleine de cette connaissance de cœur particulière aux productions de notre grand dramaturge devenu notre plus fécond romancier. Dans AMAURY, tout est écrit avec la vérité des émotions, des joies et des douleurs de l'âme; la pure figure de Madeleine restera, au milieu de toutes les œuvres puissantes de M. Alexandre Dumas, comme un type suave de poésie et d'amour qui promet une série de succès éblouissables à celui obtenu universellement par AMAURY.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la *Presse* publiera, immédiatement après AMAURY, la FLORIDE, roman en deux volumes de M. MERY, qui a su réunir dans cet ouvrage toutes les ressources de la prodigieuse fécondité de son rare talent. Avec de telles productions, la *Presse* est assurée de se maintenir constamment au premier rang du journalisme de Paris.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 29 janvier. (Représentation N° 95.)

ANNE DE BOULEN,

Opéra en 4 parties, traduit de l'Italien par M. Castil-Blaze, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.



GANTERIE DE A. PRIVAT.

Rue de la Paix, n° 18 et 20, à Paris.

Le GANT PRIVAT dont la supériorité non contestée a fait naître nombreux contrefacteurs, me met dans la nécessité de déclarer que seul dépositaire en correspondance sont: à Amsterdam, MM. Brandes Comp. et Mad. Veuve van der Hulst, à La Haye, M. André Selsbroek, Rotterdam, M. B. M. Spiers, dont les marques sont: à Haybrin, et à la mienne dans l'intérieur des Gants que je leur expédie de ma brique.

DRAGÉES ET PASTILLES

DE LACTATE DE FER DE GÉLIS ET CONTÉ,

approuvées par l'Académie Royale de Médecine.

pour la guérison des pâles couleurs, fleurs blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament.

Pharmaciens dépositaires: à Rotterdam, E. van Santen Koff, dépositaire général pour toute la Hollande et auquel toutes les demandes doivent être adressées; Arnheim, F. Romeyn; Bois-le-Duc, Med. M. D. Bosch; Breda, A. P. Maasden, H. J. van den Goorbergh; La Haye, Stolker; Maastricht, Grooten; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Nymègue, J. H. Coenen; Utrecht, A. P. Milius; et dans chaque ville chez les pharmaciens dépositaires des remèdes spéciaux. — Elles ne se vendent qu'en boîtes carrées revêtues de la signature: *Gélis et Conté.*

VESICATOIRES.

Depuis plus de 20 ans, les médecins les entretiennent sans odeur et leur avec le *Papier d'Albespeyres*, qu'il ne faut pas confondre avec les trefaçons ou imitations.

Dépôts: à Alkmaar, chez J. A. Peeters; Amsterdam, H. K. Smit; Arnheim, F. Romeyn; Bois-le-Duc, J. Straatman; Dordrecht, Van Wageningen; Rotterdam, P. J. B. Schultze; Groningue, J. H. N. Van Wermakerken; Leyde, G. van Tricht; Middelbourg, Blaecke de Ligny et Van Bakelgem; Rotterdam, F. E. van Santen Koff; La Haye, Mouton et Fils; Tiel, J. H. van Olet; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingen, P. K. Dappert; Zierikzee, J. H. Ochtmans; Breda, Goorbergh; Nymègue, J. H. Coenen et Van der Eijnde et Fils; Deventer, Smeenk.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 26 Janvier.

	Int.	COURS 25 janv.	OUVERT.	FERME
Dette active	5	100	100	100
Dito d.to	2 1/2	55 1/2	55	55
Syndicat	4 1/2	94 1/2	94	94
Dito	3 1/2	75 1/2	75	75
Société de Commerce	4 1/2	139 1/2	139	139
Dito nouvelle	4 1/2	102 1/2	102	102
Emprunt de 1836	4	99	99	99
Dito des Indes	5	99	99	99
Chemins de fer du Rhin	4	72 1/2	71 1/2	71 1/2
Dito de Harlem	4	72 1/2	71 1/2	71 1/2
Dito de Rotterdam	4	72 1/2	71 1/2	71 1/2
Act. du lac de Harlem	5	108 1/2	108	108
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	108 1/2	108	108
Dito dito 1828 & 1829	5	108 1/2	108	108
Inscript. au Grand Livre	6	75 1/2	75	75
Certificats au dito	6	74 1/2	74	74
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	100	100	100
Emprunt de 1840	4	91 1/2	91	91
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90 1/2	90	90
Passive	5	5 1/2	5	5
Dette différée à Paris	5	7 1/2	7	7
Deferred	5	21 1/2	21	21
Ardoins	5	21 1/2	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	5	—	—	—
Cons. Ann.	3	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	3	—	—	—
Cons. Ann.	5	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	49 1/2	49	49

Bourse de Paris du 25 Janvier.

	Int.	COURS 24 janv.	OUVERT.	FERME
France	5	124 50	124	124
Trois pour cent	3	82 15	82	82
Emprunt Ardoins	5	30 1/2	30	30
Espagne	5	—	—	—
Anc. différé	5	—	—	—
Nouv. dito	5	—	—	—
Passive	5	—	—	—
Naples	5	106 50	106	106
Certificats Falconet	5	—	—	—
Pays-Bas	5	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
Belgique	3	—	—	—
Dito	3	—	—	—
Banque belge	3	690 00	690	690
États-Unis	5	—	—	—
Obligations de la Banque	5	—	—	—

Bourse d'Anvers du 25 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % ». — Dette différée ancien, 7 1/2 %. — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 68 fr. 1/2. Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 P. — Coupons, ».

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.